

Communiqué 14 août 2020

Suite à l'épisode pluviométrique exceptionnel que nous avons connu le 13 août 2020 et qui a provoqué de multiples inondations sur l'ensemble de notre territoire (précipitations de 86 mm en 26 minutes), les résultats des analyses bactériologiques effectuées dans la conche du Bureau et sur la plage de Nauzan ne nous permettent pas d'autoriser à nouveau la baignade et les activités nautiques à ce jour.

Cet abat d'eau tout à fait exceptionnel a entraîné un important lessivage des sols et par endroits une saturation des réseaux d'assainissement.

Des analyses quotidiennes sont effectuées. Notre priorité étant d'assurer la sécurité sanitaire des baigneurs, nous suivons avec attention l'évolution de la situation. Une fois celle-ci normalisée, nous autoriserons de nouveau la baignade et les activités nautiques plage du Bureau et plage de Nauzan. La situation est similaire à Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Georges de Didonne et Meschers.

Nous vous rappelons qu'à ce jour la baignade est autorisée sur les plages du Platin, de la Grande Côte et des Combots.

Enfin, pour information, la CERA nous a confirmé qu'aucun dysfonctionnement n'a été noté sur la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer.

Stéphane MAGRENON,

Conseiller délégué à la Qualité
des eaux de Baignade